

ASSEMBLÉE NATIONALE

NATIONALISATION D'ARCELORMITTAL FRANCE - (N° 2123)

Commission	
Gouvernement	

N° 309

AMENDEMENT

présenté par

M. Michoux, Mme D'Intorni, M. Trébuchet, M. Chavent, M. Michelet, Mme Lechon, M. Chenu,
M. Lioret et M. Gery

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
